

**DOSSIER INVITATION A  
SOUMETTRE (ITB)**

**Service Hôtelier / Billetterie – Tunis  
2024**

**Référence de publication :**  
**52/001/2023**

## SOMMAIRE

<b>INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>3</b>
<b>1 OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES .....</b>	<b>3</b>
<b>2 CALENDRIER D'INVITATION À SOUMISSIONNER.....</b>	<b>4</b>
<b>3 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>4</b>
<b>4 CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES.....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE A : MODÈLE DE CONTRAT .....</b>	<b>11</b>
Article 1. LES PARTIES AU CONTRAT .....	11
Article 2. PREAMBULE.....	11
Article 3. OBJET DU CONTRAT.....	11
Article 4. DUREE DU CONTRAT .....	12
Article 5. Délai de livraison .....	12
Article 6. MONTANT TOTAL DU CONTRAT .....	12
Article 7. PAIEMENT & FACTURATION .....	12
Article 8. RESILIATION.....	13
Article 9. ETHIQUE.....	14
Article 10. DIVERS .....	14
Article 11. OBLIGATION DE INTERSOS Tunisie.....	14
Article 12. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE .....	15
Article 13. JURIDICTION ET LOI APPLICABLE.....	15

# INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

## 1 OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

L'objet du présent de l'appel d'offre est d'obtenir des offres compétitives pour Hébergement / Billetterie pour les employés d'INTER SOS Voyageant à Tunis pour une mission.

Les services objet de l'appel d'offre sont détaillés ci-dessous :

### **Lot 1 : Service Hôtelier dans la région de la Marsa / Gammarth**

### **Lot 2 : Service billetterie**

Les caractéristiques sont détaillées sur la dernière page de l'Appel d'Offre. INTERSOS Tunisie choisira les offres les plus compétitives par Lot pour effectuer une diligence raisonnable.

Les renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché sont fournis également dans cet avis d'appel d'offre.

Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre pour les deux lots ou un seul.

### **Lot 1 : Service Hôtelier dans la région de la Marsa / Gammarth**

Description	Unité	Spécifications particulières à partager	Prix unitaire TND (Incluant la TVA)
Chambre Standard (lit simple) avec petit-déjeuner	Par personne	-	
Chambre Standard (lit simple) avec petit déjeuner et diner	Par personne	-	
Chambre Standard (lit simple) en pension complète	Par personne	-	
Chambre Double (lit double) avec petit-déjeuner	Par personne	-	
Chambre Double (lit double) avec petit déjeuner et diner	Par personne	-	
Chambre Double (lit double) en pension complète	Par personne	-	
Repas additionnel	Par personne	-	
Pause-café	Par personne	-	
Salle de conférence équipée de matériel de conférence (projecteur, système de son, eau, stylos, livret de notes) pour une <b>journée complète</b>	Par personne/ par jour	5 à 20 personnes	
		20 à 40 personnes	
		40 à 60 personnes	
		60 à 80 personnes	

Transfert de l'aéroport de Tunis vers l'hôtel et de l'hôtel vers l'aéroport de Tunis	Transfer (un trajet)	1 à 3 personnes	
		4 à 15 personnes	
		16 à 25 personnes	
		26 à 50 personnes	

**Lot 2 : Service billetterie :**

Description	Unité	Spécifications particulières à partager	Prix unitaire pour un billet aller-retour TND (incluant la TVA)
Frais de réservation	Par personne		
Frais d'annulation	Par personne		
Frais de validation	Par personne		
Frais de réémission	Par personne		
Frais de non-présentation	Par personne		

Une description détaillée des services requis par INTERSOS est contenue dans les spécifications techniques (voir ANNEXE II ).

## 2 CALENDRIER D'INVITATION À SOUMISSIONNER

	DATE
Date de publication	23/11/2023
Date limite pour les demandes de clarification de la part INTERSOS	29/11/2023
Dernière date à laquelle les clarifications sont émises par INTERSOS	01/12/2023
Date limite d'envoi des soumissions (la date de réception, non pas la date d'envoi)	08/12/2023
Date limite d'ouverture	15/12/2023
Notification de l'attribution à l'adjudicataire	20/12/2023
Signature du contrat	01/01/2024

## 3 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Dès lors qu'il présente sa soumission, le soumissionnaire accepte la totalité sans aucune restriction des conditions générales et particulières qui régissent ce contrat par Lot comme étant l'unique base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente.

Il est attendu des soumissionnaires qu'ils examinent attentivement et qu'ils observent l'ensemble des instructions, formulaires, dispositions et spécifications visés dans le présent dossier d'appel d'offre et cela par Lot.

La présentation d'une soumission **ne contenant pas l'intégralité des informations et des pièces demandées dans les délais impartis entraînera son rejet.**

La procédure de participation se fera en deux étapes successives, les deux devant être présentées ensemble :

- 1. L'analyse de la candidature du fournisseur**
- 2. L'analyse de la proposition de la soumission de la part des candidats admissibles.**

Les réponses doivent être envoyées dans une enveloppe extérieure scellée par Lot ou pour les 2 Lots qui contient deux autres enveloppes correspondant aux deux parties de la soumission :

- À l'intérieur de l'enveloppe 1 : « Candidatures du fournisseur » – 2 exemplaires (1 original + 1 copie)
- À l'intérieur de l'enveloppe 2 : « Propositions de soumission du fournisseur » – 2 exemplaires (1 original + 1 copie)

L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante :

**INTER SOS - Dossier d'appel d'offre : 52/001/2023**

**Ne pas ouvrir avant : 15/12/2023**

Les soumissionnaires peuvent envoyer leur soumission par voie électronique sur l'adresse suivante : [tenders.libya@intersos.org](mailto:tenders.libya@intersos.org); [logistics.libya@intersos.org](mailto:logistics.libya@intersos.org) , en mentionnant ce qui suit dans l'objet : « INTERSOS - Dossier d'appel d'offre : 52/001/2023 »

Langue : Toutes les pièces doivent être envoyées en Français.

La candidature du fournisseur et la proposition de soumission doivent être envoyées en même temps avant la date limite de réception des candidatures le 08 Décembre 2023 à Tunis à 16:00 heure de Tunis.

**INTER SOS – Organizzazione Umanitaria  
Tunis**

21 Rue Cheikh zarrouk La marsa Tunis 2078  
Tel: 53 334 559 / 53 53 30 67

Il relève de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que sa soumission soit complète et réponde aux exigences d'INTER SOS. Le non-respect de tous les aspects du dossier d'appel d'offres peut entraîner le rejet de la soumission sans qu'aucun autre motif ne soit donné. Il est donc essentiel de veiller à ce que vous lisiez attentivement ce document et à ce que vous répondiez à toutes les questions posées.

### **3.1 Candidature du fournisseur**

La candidature doit être présentée dans une enveloppe intitulée :

**« Candidature du fournisseur - Réponse à l'appel d'offres d'Intersos de « Nom du fournisseur »**

Qui contient :

- Déclaration du soumissionnaire
- Questionnaire Evaluation Des Fournisseurs

Chaque page doit être paraphée et signée par une personne autorisée, habilitée à représenter l'entreprise.

Critères de sélection pour la conformité administrative :

Cette partie concerne les informations fournies dans le questionnaire du fournisseur. Chaque soumissionnaire doit également inclure toute autre pièce qu'il juge utile pour nous aider à juger de son adéquation selon les critères ci-dessous :

- Les document soumissionnaires format INTERSOS suivant :

- a. Les conditions générales d'achat, rempli, signé et tamponné (**Obligatoire**)
- Les papiers administratifs de l'entreprise suivants (conformes et en cours de validité) :
  - a. Une copie de la carte d'identité du représentant légal de l'entreprise (**Obligatoire**)
  - b. Patente/carte d'identification fiscale en cours de validité (**Obligatoire**)
  - c. Document d'enregistrement de l'entreprise (licence, extrait du Registre du Commerce) (**Obligatoire pour les statuts entreprise**)
  - d. Extrait bancaire au nom de l'entreprise et sous le format de la banque (**Obligatoire**)
- Le dossier de réponse à l'appel à cotation peut également comprendre des attestations de bonne exécution de contrats similaires auprès d'ONG internationales, ou des preuves de contrats similaires avec d'autres organisation (**Recommandé**)

## 3.2 Proposition d'appel d'offres

Les soumissionnaires sont invités à présenter leur meilleure soumission technique et économique en Français en suivant à la lettre le format et les spécifications exigés par INTERSOS. Les soumissions ne respectant pas ces formats et ces spécifications seront rejetées.

La soumission doit être envoyée dans une enveloppe intitulée :

« Proposition de soumission de « Nom du fournisseur » à l'appel d'offres Lot no :

Qui contient :

- **L'offre technique de la soumission** avec précision et détail.
- **La proposition de prix (offre financière) comme par modèle contenant :**
  - La Lettre de soumission document (attaché) signée faisant mention d'une proposition financière, les modalités de paiement ainsi que la validité de l'offre (Annexe II)
  - Le bordereau des prix unitaires paraphé, cacheté et signé par le soumissionnaire
  - Les soumissionnaires devront spécifier dans leurs offres s'ils ont l'intention de procéder à une quelconque sous-traitance en indiquant le nom et l'adresse du sous-traitant.

La proposition de prix doit être paraphée et signée par une personne habilitée.

### 3.2.1 Devise

Tous les prix doivent être libellés en Dinars Tunisiens en TTC. Cette obligation a pour objet de permettre de comparer les prix de manière équitable par suite de l'attribution du contrat. La devise de travail sera décidée entre INTERSOS et la partie contractante. Lorsque des taux de change ont été utilisés pour qu'il convient également de le préciser.

### 3.2.2 Validité des soumissions

Les soumissions doivent rester valables pendant une période de six (06) mois civils après la date limite pour la réception des soumissions.

### 3.2.3 Présentation de la soumission

Les soumissionnaires peuvent présenter une soumission pour tout ou partie les services exigés en fonction de leurs capacités à fournir.

Les prix et les délais d'exécution visés dans la soumission doivent être fermes et valables pendant toute la durée de l'accord à compter de la date de signature par les deux parties.

La proposition de prix doit être soumise selon le modèle visé à l'ANNEXE III - modèle d'offre financière.

### 3.2.4 Conformité

L'attribution du marché se fera en stricte conformité avec les spécifications techniques visées à l'ANNEXE II - Spécifications techniques.

L'attribution du contrat se fonde sur les critères énumérés dans Annexe V de la procédure d'appel d'offre.

### **3.2.5 Offre technique**

Il s'agit d'une soumission **technique** qui décrit de quelle manière le soumissionnaire a l'intention d'accomplir les tâches énoncées dans le contrat, tout en respectant l'ensemble des obligations imposées par les spécifications, en tenant compte des principes et des valeurs d'INTER SOS.

La soumission doit comporter :

- Une offre technique consistant en une description détaillée des services offerts.

### **3.2.6 Proposition de prix**

Cette liste fait partie intégrante du contrat issu du présent appel d'offres et servira d'instrument de contrôle à notre équipe financière lors de la vérification des factures. Tout élément qui ne figure pas dans cette liste ne sera ni facturé ni payé, par conséquent celle-ci doit être exhaustive. En présentant ce barème des prix, les soumissionnaires acceptent de s'y conformer et d'observer les conditions d'accompagnement dans l'exécution du contrat.

- Les services complémentaires que le prestataire de services serait disposé à fournir à INTER SOS à titre gratuit.

## **4 CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES**

### **4.1 Questions / Demande de clarifications**

Toutes demandes de clarifications peuvent être envoyées par e-mail à [tenders.libya@intersos.org](mailto:tenders.libya@intersos.org)

### **4.2 Réunion de clarification/visite du site**

Aucune réunion de visite du site prévue mais en cas de nécessité le comité peut décider à la majorité d'effectuer une visite auprès des différents soumissionnaires.

### **4.3 Modification ou retrait des soumissions**

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs soumissions par une notification écrite avant la date limite pour le dépôt des soumissions visée à l'Article 2 de ce document. Aucune soumission ne peut-être être modifiée après cette date limite. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

### **4.4 Coûts de préparation des soumissions**

Tous les coûts supportés par le soumissionnaire dans la préparation et l'envoi de la soumission ne sont pas remboursables. Les soumissionnaires supporteront tous les coûts de la sorte.

### **4.5 Retard de proposition**

Les soumissions doivent être reçues avant la date visée à l'Article 2 de cet document. Les soumissions reçues après la date limite ne seront pas prises en compte, à moins que du seul avis d'INTER SOS il n'existe des circonstances exceptionnelles ayant causé le retard en question.

### **4.6 Conditions d'admission**

La participation au processus d'appel d'offres est ouverte sur un plan d'égalité à toutes les personnes physiques et morales.

### **4.7 Conformité**

INTER SOS se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions non présentées sous le format spécifié et toutes les soumissions dont les formulaires requis ne sont pas remplis.

### **4.8 Droit de refuser toutes les soumissions**

INTER SOS n'est tenu sous aucune obligation d'accepter une soumission, quelle qu'elle soit.

#### **4.9 Possibilité d'accepter une partie de soumission**

À moins que le soumissionnaire ne stipule expressément le contraire dans la soumission, INTERSOS se réserve le droit d'attribuer le marché aux prestataires répondant aux critères.

#### **4.10 Spécification**

Si le soumissionnaire souhaite proposer des modifications à apporter au cahier des charges (qui permettraient éventuellement d'offrir une meilleure façon d'atteindre les objectifs d'INTERSOS), celles-ci doivent être envisagées comme une offre alternative. Le soumissionnaire doit adresser toute offre alternative dans une lettre distincte qui accompagne la soumission. INTERSOS n'est tenu sous aucune obligation d'accepter des offres alternatives.

#### **4.11 Confidentialité**

Les soumissionnaires doivent traiter comme étant confidentielles l'invitation à présenter une soumission et toutes les pièces associées fournies par INTERSOS.

#### **4.12 Procédure d'appel d'offres**

INTERSOS se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter tout ou partie des propositions et des devis à son entière discrétion et de poursuivre ou de donner suite à toutes questions qui lui paraissent avantageuses.

Le contrat sera attribué au (x) soumissionnaire (s) ayant présenté la soumission la moins disante parmi celles jugées conformes sur le plan technique et administratif.

Les soumissions seront évaluées selon les critères suivants :

<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Pondération</b>
Offre financière selon le bordereau du prix	<b>50 %</b>
Expérience professionnelle du soumissionnaire (Vérification des références similaire des trois (03) dernières années) et les résultats du chiffre d'affaires	<b>25 %</b>
Documents administratifs, délai d'exécution, planning adapté à la méthodologie	<b>15 %</b>
Modalités de paiement	<b>5%</b>
Présentation de l'offre	<b>5%</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Dans un souci de transparence et d'égalité des chances, et sans leur permettre de modifier leur soumission, le comité d'évaluation peut à son entière appréciation demander par écrit aux soumissionnaires de fournir des clarifications dans un délai de 48 heures. Ces demandes ne peuvent porter que sur des points à clarifier, non pas sur la correction de détails majeurs.

Toute tentative de la part d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des soumissions, en vue d'obtenir des informations sur l'avancement de la procédure ou d'influencer INTERSOS dans ses décisions relatives à l'attribution du contrat, entraînera le rejet immédiat de sa soumission.

#### **4.13 Notification de l'attribution et signature du contrat**

L'adjudicataire sera informé par écrit que sa soumission a été retenue (notification de l'attribution). INTERSOS se mettra d'accord avec le soumissionnaire sélectionné sur la version définitive du contrat. Il enverra à l'adjudicataire les pièces signées en deux exemplaires originaux.

Le soumissionnaire non retenu sera informé par lettre dans un délai max de cinq (05) jours après l'attribution.

L'adjudicataire dispose d'un délai de sept (07) jours ouvrables suivant sa réception pour signer, dater et renvoyer le contrat. L'adjudicataire est tenu de faire part de la domiciliation bancaire du compte sur lequel les paiements seront versés.

En l'absence de signature et de renvoi du contrat de la part de l'adjudicataire dans un délai de sept (07) jours ouvrables. INTERSOS peut considérer (après notification) l'attribution comme nulle et non avenue.



#### **4.14 Propriété des soumissions**

INTER SOS conserve la propriété de toutes les soumissions reçues dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres. Par conséquent, les soumissionnaires n'ont aucun droit de se faire renvoyer leur soumission. INTER SOS garantit que les soumissions resteront confidentielles.

#### **4.15 Type de contrat**

Le contrat conclu entre l'adjudicataire et INTER SOS est conforme aux contrats standard d'INTER SOS. L'ébauche du contrat est sur la base du Annexe A de cet document - Modèle de contrat.

En déposant sa soumission au présent appel d'offres, le soumissionnaire accepte les conditions contractuelles d'INTER SOS. Au cas où le soumissionnaire venait à soulever une remarque ou une réserve quelle qu'elle soit, celle-ci doit être couchée par écrit sous un format libre et jointe à la soumission. Ces pièces doivent inclure la proposition par le soumissionnaire de remplacer les parties discutées du contrat.

Si le soumissionnaire présente une soumission sans retour spécifique sur l'Annexe A - Modèle de contrat, INTER SOS considère que le soumissionnaire a accepté dans son intégralité le projet de contrat présenté.

#### **4.16 Annulation de la procédure d'appel d'offres**

En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, INTER SOS se chargera d'en aviser les soumissionnaires.

Une annulation peut se produire dans les cas suivants :

1. En cas d'échec de la procédure d'appel d'offres, c'est-à-dire en l'absence de soumission acceptable sur le plan qualitatif ou financier, voire en l'absence de toute réponse.
2. Si les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement altérés.
3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet.
4. Toutes les soumissions conformes sur le plan technique excèdent les moyens financiers à la disposition d'INTER SOS
5. Il s'est produit des irrégularités de procédure, surtout lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

INTER SOS ne peut en aucune circonstance être tenue pour responsable de dommages-intérêts, quelle qu'en soit la nature (en particulier de dommages-intérêts pour manque à gagner) ou la relation avec l'annulation d'une soumission, même si INTER SOS a été alertée de la possibilité de dommages-intérêts.

***Les soumissionnaires sont priés de ne pas contacter INTER SOS au cours de la période d'évaluation des soumissions, sauf dans le cadre du mécanisme de questionnement formel décrit ci-dessus ou s'ils sont un fournisseur existant d'INTER SOS, et dans ce cas-là uniquement dans le cours des activités existantes d'INTER SOS.***

---

## ANNEXES

---

Annexe A : Modèle de contrat d'INTERSOS

---

**Annexe A : MODÈLE DE CONTRAT**

---

**CONTRAT DE SERVICE****« Service Hôtelier / Billetterie – Tunis  
2024 »****No CS: \_\_/\_\_/TUN****Article 1. LES PARTIES AU CONTRAT**

Ceci est un contrat entre deux parties :

**Nom :** : INTERSONS  
**Représenté par :** : xxxxxxxxxxxxxxxx  
**Adresse :** : xxxxxxxxxxxxxxxx  
**Tel :** : xxxxxxxxxxxxxxxx  
**Email :** : xxxxxxxxxxxxxxxx  
**No Fiscal de référence :** : xxxxxxxxxxxxxxxx

Ci-après appelé "Acheteur"

Et d'autre part,

**Nom** :  
**Représenté par** :  
**Adresse** :  
**Tel** :  
**Email** :

Ci-après appelé "**Le Fournisseur**",

Qui ont conclu un accord selon les termes mentionnés ci-dessous :

**Article 2. PREAMBULE**

Le présent marché a pour objet <intitulé du marché> fait à <lieu> portant le numéro d'identification <référence de publication> ('les services').

Le contractant exécute ses obligations conformément aux termes de référence de ce marché (Annexe II)

**Article 3. OBJET DU CONTRAT**

Ce contrat régit par les lois en vigueur en a pour objet réalisation de service hôtelier et billetterie.

Description de l'item	Qté	Unité de mesure	Prix Unitaire en TND	Prix Total en TND
<b>Montant Total (toutes taxes comprises) :</b>				

#### Article 4. DUREE DU CONTRAT

La durée de ce contrat est limitée à un an à partir de la date de signature (1 an). Tout changement sera convenu par écrit dans un Avenant signé par les deux (2) parties.

EXEMPLE

#### Article 5. Délai de livraison

Le délai de livraison est de 48 heures après la signature du bon de commande. Passé ce délai, le fournisseur se verra appliqué une amende de 0,2 % de la valeur totale du bon de commande par jour de retard.

#### Article 6. MONTANT TOTAL DU CONTRAT

Le marché est conclu pour un montant total .....TND  
( ).

La valeur totale mentionnée ci-dessus est la seule rémunération due par INTERSOS au fournisseur selon ce Contrat. Ce montant est réputé **ferme et non révisable** durant toute la durée de validité du présent Contrat.

Les prix indiqués incluent toutes les taxes et impôts applicables et aucun autre frais que le fournisseur pourrait supporter ne pourra être refacturé à INTERSOS.

#### Article 7. PAIEMENT & FACTURATION

##### 7.1 – Facturation

Le fournisseur émettra une facture originale signée par le destinataire et l'enverra à l'entité d'INTERSOS ayant émis le Contrat ou le bon de commande au plus tard sept (07) jours après l'exécution du service.

La facture ne devra pas concerner plus d'un contrat ou bon de commande et devra porter le numéro de la commande ou la référence du contrat, la désignation, les numéros et dates des bons de livraison concernés. Les règles et procédures applicables par le fournisseur en ce qui concerne le régime d'imposition de la commande sont spécifiées dans le contrat. En l'absence de spécification, le fournisseur est censé les connaître et les appliquer.

## **7.2– Paiement**

Le paiement s'effectuera par un virement bancaire sur le compte bancaire ci-dessous :

## **Article 8. RESILIATION**

### **8.1 Résiliation pour manquement au Contrat :**

Si l'une des Parties ne respecte pas l'une des clauses du présent Contrat, y compris des annexes, et n'est pas en mesure de corriger ce manquement dans les cinq (5) jours calendaires après notification écrite de ladite violation, l'autre Partie sera autorisée à mettre fin au Contrat sans préavis supplémentaire, et sans frais pour la Partie mettant fin au Contrat.

De plus, INTERSOS se réserve le droit d'annuler tout ou une partie du contrat, par notification écrite, si le Prestataire :

- Cesse son activité,
- Est en train de régulariser une situation irrégulière
- Est en liquidation judiciaire
- Fait l'objet d'une procédure de faillite
- Enfreint les règles éthiques d'INTERSOS en entrant dans l'un des cas de mauvaise conduite décrits dans les conditions éthiques d'achat.

EXEMPLE

Toute notification sera soumise à l'autre Partie par une méthode permettant d'obtenir la preuve que celle-ci a bien été remise. (Accusé de réception, télex ou remise en mains propres contre signature).

En cas de violation de la moindre clause du Contrat par, INTERSOS est libre d'engager un autre fournisseur et tous les frais supplémentaires générés étant alors à la charge du fournisseur initial.

En cas de violation du Contrat imputable au fournisseur, INTERSOS paiera la prestation déjà effectuée et acceptée, après déduction des paiements anticipés et acomptes déjà versés. Des dommages et intérêts prédéterminés supplémentaires ne pourront être appliqués. Si le montant total dû par l'acheteur est inférieur aux montants déjà payés à titre d'acomptes, alors le fournisseur sera redevable d'une dette égale à la différence, et payable à INTERSOS.

EXEMPLE

### **8.2 Résiliation sans faute**

Si le Contrat est résilié par l'acheteur pour convenance, sans faute particulière du Prestataire, INTERSOS paiera les articles déjà livrés et acceptés, après déduction des paiements anticipés.

D'autre part, les programmes INTERSOS étant principalement financés par des bailleurs institutionnels, INTERSOS se réserve le droit de mettre fin au Contrat si le financement spécifique qui devait être dédié aux programmes concernés par le Contrat n'est pas accordé par le Bailleur.

### **8.3 Force Majeure**

Le terme « Force Majeure » désigne tout événement sur lequel les Parties signataires du Contrat n'ont aucune prise, qui est réputé imprévisible ou inévitable et qui empêche totalement ou partiellement la bonne exécution du Contrat par l'une des Parties.

Dans le cas où l'une des Parties se trouverait dans l'impossibilité, à cause d'un cas de Force Majeure, de remplir tout ou partie de ses obligations contractuelles, lesdites obligations de la Partie concernée seront suspendues, et la date convenue d'exécution du Contrat sera automatiquement étendue sans pénalités, pour une période égale à ladite suspension.

La Partie subissant un cas de Force Majeure devra en informer aussitôt l'autre Partie par écrit et devra fournir les preuves de l'événement et de la durée du cas de Force Majeure. Si le retard se prolonge pendant une période de plus deux (2) semaines, l'autre Partie pourra immédiatement mettre fin au Contrat sans préavis supplémentaire et sans pénalité.

De plus, INTERSOS se réserve le droit de résilier le présent Contrat sans aucune pénalité en cas de :

- Inaccessibilité ou limitation des programmes d'INTERSOS en TND en raison des conditions de sécurité,
- Tentative ou menace d'enlèvement ou d'assassinat sur le personnel d'INTERSOS
- Suspension des activités d'INTERSOS en TND par les Autorités locales.

EXEMPLE

## MODIFICATION DU CONTRAT

Le présent Contrat constitue la totalité de l'accord passé entre **Le Fournisseur** et INTERSOS, et il supprime tout accord ou tout Contrat précédent concernant le sujet mentionné ici. Toutes modifications des termes du contrat doivent être formalisées par un avenant au présent contrat signé par les deux (2) parties.

Aucune déclaration orale de quelque personne que ce soit, de quelque manière que ce soit, ne pourra modifier ou autrement affecter les termes et clauses de ce Contrat.

## Article 9. ETHIQUE

Le fournisseur déclare avoir lu, compris et s'engage à respecter la politique d'éthique d'achat d'INTERSOS annexée au présent contrat.

## Article 10. DIVERS

### 10.1 - Parties indépendantes

Chaque Partie est indépendante de l'autre et aucune des Parties n'aura le droit d'obliger, de représenter ou d'engager l'autre Partie. Rien, dans ce Contrat, ne pourra être estimé ou interprété pour créer un projet conjoint, un partenariat ou une relation mandat-mandataire entre les Parties pour quelque objectif que ce soit.

### 10.2 – Publicité

Le fournisseur ne devra pas tirer profit de sa position de prestataire d'INTERSOS, que ce soit à des fins publicitaires, dans des communications publiques ou pour tout autre objectif, sauf accord écrit préalable d'INTERSOS

## Article 11. OBLIGATION DE INTERSOS

11.1. INTERSOS s'engage à confier la conduite des services aux Prestataires retenus.

11.2. INTERSOS a la responsabilité de réaliser la mobilisation communautaire pour s'assurer que les communautés accueillent le Prestataire au sein de leur village. Si les sites présélectionnés par les travaux semblent poser des problèmes au sein des communautés, INTERSOS se chargera des discussions communautaires.

11.3. INTERSOS honorera les engagements financiers conformément aux clauses contractuelles.

11.4 INTERSOS a l'obligation de déclarer au Prestataire que le travail qu'il lui a demandé d'effectuer est totalement conforme aux exigences légales centrafricaines.

11.5. INTERSOS ne sera en aucune façon responsable de payer ou opérer des compensations pour toute perte ou dommage causé à la propriété du Prestataire pendant l'exécution du présent contrat. Toute blessure, tout décès qui surviendrait aux employés ou à tout autre préposé du Prestataire pendant l'exécution du contrat seront totalement à la charge du Prestataire.

11.6. INTERSOS n'a aucune autre obligation financière en vertu de ce contrat que le paiement du coût total des travaux conformément à l'offre financière du Prestataire, fourni lors de la procédure d'appel d'offre. Si les couts de réalisation de ce contrat fluctuent selon l'évolution des prix du matériel ou des matières premières, alors cette fluctuation sera à la charge du prestataire.

## Article 12. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

12.1. Avant de présenter sa proposition, le Prestataire doit avoir pris connaissance de toutes les conditions de travail : nature du sol, accès aux différents sites du projet et, compte tenu du travail à effectuer, des équipements et des engins à mettre en œuvre pour le mener à bien. En cas d'erreur d'appréciation des conditions de chantier, le Prestataire ne sera dédommagé d'aucun frais, de même s'il rencontre des conditions favorables, il ne sera procédé à aucune diminution de coût.

12.2. Prendre toutes les mesures utiles pour assurer le bon déroulement du travail dans le respect des délais d'exécution convenus, en assurant l'acheminement du matériel nécessaire à la conduite des travaux et en déployant les ressources humaines appropriées.

12.3. Prendre en charge tous les frais de déplacement et de logement des membres de l'équipe qui effectuera les travaux.

12.4. Exécuter les travaux conformément au présent contrat, et en assumant la responsabilité en tant que Prestataire.

12.5. Prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité lors des travaux, tant vis à vis de son personnel que des populations habitant les zones avoisinantes.

12.6. Le Prestataire s'engage à payer l'assurance ou toute autre charge financière additionnelle relative à ce contrat et exigible par la réglementation fiscale du Gouvernement Centrafricaine.

12.7. Le Prestataire s'engage à ne pas sous-louer toute ou partie du présent contrat sans le consentement d' INTERSOS reconnu aux termes de ce contrat comme INTERSOS.

12.8. Maintenir les prix de son offre inchangés pendant toute la période d'exécution du contrat.

12.9. Le Prestataire s'engage à soumettre à INTERSOS les différentes garanties bancaires conformément aux délais et dispositions spécifiés dans les conditions commerciales du présent marché.

## Article 13. JURIDICTION ET LOI APPLICABLE

Autant que possible, INTERSOS privilégiera le règlement des différends à l'amiable avec ses fournisseurs. Lorsqu'un accord à l'amiable n'est pas possible, l'arbitrage sera réalisé par la juridiction compétente de Tunis et les lois applicables sont celles de la République Tunisienne.

---

Contrat rédigé en Français, à [Lieu de signature] en trois exemplaires originaux, deux exemplaires originaux destiné à INTERSOS et un exemplaire original destiné au fournisseur

---

Pour INTERSOS	Pour le FOURNISSEUR	
<p>Nom: Poste : Lieu et Date : Tunis, le Signature :  Tampon :</p>	<p>Nom : Poste : <b>LE GERANT</b> Lieu et Date : Signature :  Tampon : <table border="1" data-bbox="874 517 1358 647"><tr><td><b>EXEMPLE</b></td></tr></table></p>	<b>EXEMPLE</b>
<b>EXEMPLE</b>		



**Annexes supplémentaires :**

**MODELE DE SOUMISSION [ANNEXE 1]**

**Service Hôtelier / Billetterie – Tunisie 2024**

Je (Nous) soussigné (s) ..... (1).....  
(Nom, prénoms, profession, nationalité, domicile) après avoir pris connaissance des pièces contenues dans le dossier d'appel d'offres, m'engage (nous engageons) à exécuter les services mentionnés ci-dessus, conformément aux clauses et aux conditions du Cahier des clauses techniques calculée sur la base des prix unitaires non révisables conformément aux quantités indiquées au cadre de devis quantitatif et estimatif joint à la présente soumission.

Le montant de mon offre s'élève donc à la somme de .....  
..... (En lettre) Hors T.V.A/ hors douanes  
..... (en chiffres)

Je (Nous) m'engage (nous engageons) à maintenir mon (notre) offre pendant un délai de trois-cent-soixante jours (360) calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Je demande (Nous demandons) que les sommes dues par INTERSOS me (nous) soient payées en TND par virement à notre compte n°.....

Ouvert au nom de ..... à la banque .....

À.....

Sont annexés à la présente soumission :

Les détails estimatifs dûment complétés, datés et signés,

Les autres documents qui, conformément au Cahier des Charges et Prescriptions Spéciales doivent être joints à la soumission.

Fait à.....Le.....

Le(s) soumissionnaire (s)

Signature (s)

ANNEXE II

**Lot 1 : Service Hôtelier dans la région de la Marsa / Gammarth**

Description	Unité	Spécifications particulières à partager	Prix unitaire TND (Incluant la TVA)
Chambre Standard (lit simple) avec petit-déjeuner	Par personne	-	
Chambre Standard (lit simple) avec petit déjeuner et diner	Par personne	-	
Chambre Standard (lit simple) en pension complète	Par personne	-	
Chambre Double (lit double) avec petit-déjeuner	Par personne	-	
Chambre Double (lit double) avec petit déjeuner et diner	Par personne	-	
Chambre Double (lit double) en pension complète	Par personne	-	
Repas additionnel	Par personne	-	
Pause-café	Par personne	-	
Salle de conférence équipée de matériel de conférence (projecteur, système de son, eau, stylos, livret de notes) pour une <b>journée complète</b>	Par personne/ par jour	5 à 20 personnes	
		20 à 40 personnes	
		40 à 60 personnes	
		60 à 80 personnes	
Transfert de l'aéroport de Tunis vers l'hôtel et de l'hôtel vers l'aéroport de Tunis	Transfer (un trajet)	1 à 3 personnes	
		4 à 15 personnes	
		16 à 25 personnes	
		26 à 50 personnes	

**Lot 2 : Service billetterie :**

<b>Description</b>	<b>Unité</b>	<b>Spécifications particulières à partager</b>	<b>Prix unitaire pour un billet aller-retour TND (incluant la TVA)</b>
Frais de réservation	Par personne		
Frais d'annulation	Par personne		
Frais de validation	Par personne		
Frais de réémission	Par personne		
Frais de non-présentation	Par personne		

**TABLEAU D'EXPERIENCE PERTINENTE [ANNEXE 3]****1. MARCHES SIMILAIRES REALISES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES**

<b>Année</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Nom du Client</b>	<b>Date de démarrage</b>	<b>Durée totale</b>	<b>Montant</b>
2022					
2021					
2020					
2019					
2018					

**2. LISTE DES MARCHES EN COURS**

<b>Intitulé</b>	<b>Nom du Client</b>	<b>Date de démarrage</b>	<b>Durée totale</b>	<b>Montant</b>

Fait le, *(ville et date)*

Signature :  
En qualité de :